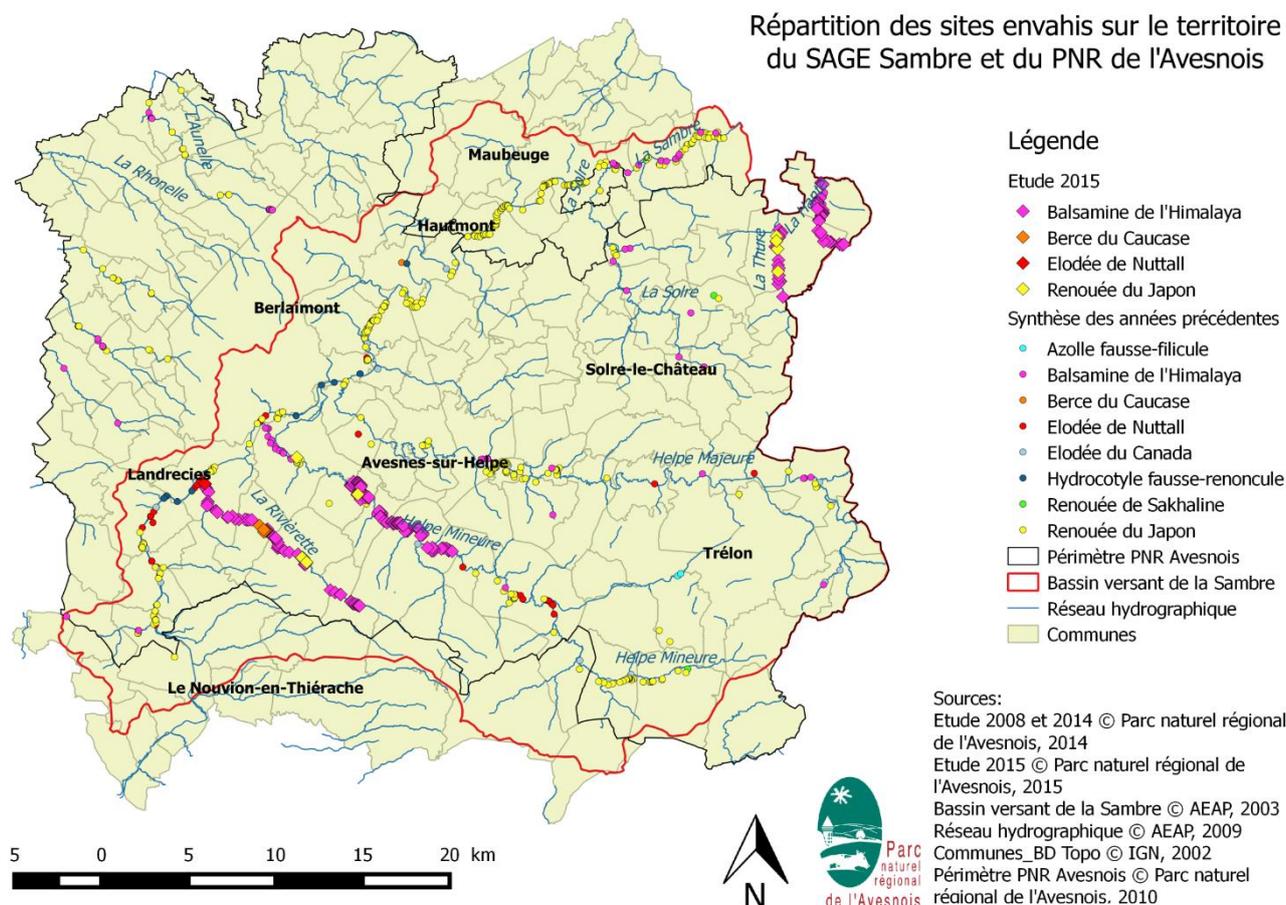


LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Les populations d'espèces exotiques envahissantes se sont considérablement accrues sur le territoire de l'Avesnois (Nord) au cours de ces dernières années. Afin d'y remédier, le Parc naturel régional développe un programme d'action dans le cadre du SAGE de la Sambre.

Menace pour la biodiversité, perturbation de l'écoulement des cours d'eau et même risques pour la santé humaine, les espèces exotiques envahissantes sont source de nombreux problèmes. Face à la prolifération de ces végétaux, la lutte contre les espèces invasives est inscrite parmi les objectifs du Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE de la Sambre (affluent de la Meuse). C'est le Parc naturel régional de l'Avesnois, structure animatrice du SAGE, qui est responsable de cette mission, un partenariat avec Voies navigables de France et la Fédération de pêche apporte un soutien technique.



Prospections réalisées sur le
périmètre du SAGE Sambre et
du PNR de l'Avesnois en 2014
et en 2015



Légende

- Prospection 2014
- Prospection 2015
- Réseau hydrographique
- Périmètre PNR Avesnois
- Bassin versant de la Sambre
- Communes



Sources:
 Prospection 2014 © Parc naturel régional de l'Avesnois, 2014
 Prospection 2015 © Parc naturel régional de l'Avesnois, 2015
 Bassin versant de la Sambre © AEAP, 2003
 Réseau hydrographique © AEAP, 2009
 Communes_BD Topo © IGN, 2002
 Périmètre PNR Avesnois © Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010



Azolle fausse filicule © PNRA

Plusieurs études ont été menées par le Parc naturel régional en vue d'évaluer la situation. Lors d'un premier inventaire effectué en 2008, la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya figurent comme les espèces invasives prédominantes. « Depuis quelques années, l'azolle fausse filicule est apparue et l'hydrocotyle fausse renoucle a vu sa population exploser notamment sur la Sambre. » constate Guillaume Caffier, chargé de missions ressource en eau et milieux aquatiques du Parc naturel régional de l'Avesnois. En 2014, une [étude](#) a établi un état des lieux avec une identification des espèces, leur localisation et la création d'une base de données. Elle a également proposé des protocoles pour la prospection et la priorisation des sites où cibler les interventions. Dans la continuité, une [étude de 2015](#) a présenté un plan d'actions.



Balsamine de l'Himalaya © PNRA



Renouée du Japon © PNRA

Le principal moyen pour réduire l'étendue des colonies existantes est l'arrachage. Le Parc naturel régional fait appel au lycée agricole de Sains de Nord : les élèves ont les compétences et le matériel nécessaire pour procéder à des chantiers d'arrachages sur des espèces dangereuses, telles que la berce du Caucase, et des sites difficiles d'accès. Six chantiers ont eu lieu en 2015, d'autres sont prévus cette année. La lutte contre les espèces invasives sollicite beaucoup de moyens : les plantes sont très résistantes et se propagent rapidement. Dans un souci d'optimisation, les sites nécessitant une intervention sont hiérarchisés en fonction du potentiel de dispersion de l'espèce, de la nature des sites colonisés, de l'impact des espèces envahissantes sur les espèces autochtones et sur les fonctions de l'écosystème.



Les méthodes préventives sont essentielles.

Le Parc naturel régional s'oriente aussi vers des méthodes préventives. L'arrivée des espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques est en partie due aux achats des particuliers pour leurs bassins d'ornement, aquariums ou jardin. Dans l'objectif d'estimer les ventes de ces plantes sur le territoire de l'Avesnois et de les enrayer, une charte des bonnes pratiques a été proposée aux horticulteurs, jardinerie, paysagistes et pépinières. Elle explique la problématique des espèces envahissantes et les décrit. Elle engage les magasins à fournir la liste des plantes commercialisées, à arrêter la vente des espèces invasives et à informer le public du danger qu'elles représentent. En contrepartie, le Parc naturel régional leur promet un accompagnement adapté avec, entre autres une liste de plantes alternatives, et les affiche en tant que partenaires sur son site internet. Huit boutiques ont accepté de signer cette charte dont un grossiste fournissant 3 000 enseignes ce qui aura un impact au-delà du périmètre de l'Avesnois.

Du côté institutionnel, un réseau de veille se met actuellement en place. Il servira à collecter des informations en continu et à détecter l'apparition des plantes envahissantes sur de nouveaux sites. Guillaume Caffier précise : « *Dans un premier temps, il sera composé des gestionnaires des cours d'eau (syndicats et intercommunalités), de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des Voies navigables de France. Ensuite, il s'étendra aux agents de la voirie et du département.* » Un guide d'identification des espèces invasives sera adressé aux membres du réseau de veille. Il contient une description des plantes, leur localisation connue en Avesnois et les habitats à risques, leurs périodes de visibilité, floraison et fructification, ainsi qu'une description des espèces avec lesquelles elles peuvent être confondues. Le contenu du guide a été conçu de manière à être accessible aux personnes n'ayant pas de notions de botanique.

La sensibilisation, un outil primordial

Des sessions de formation à la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes ont été organisées à destination des agents des communes concernées, futurs acteurs du réseau de veille. Les trois séances de septembre 2015 ont touché plus de 50 agents, de nouvelles sessions seront bientôt programmées. *« La sensibilisation est importante, explique Guillaume Caffier. Par exemple, l'hydrocotyle fausse renoncule se fragmente. Si on l'arrache sans précaution, des fragments transportés par le cours d'eau peuvent être à l'origine de nouvelles colonies. Il faut prévoir un filet à l'aval pour éviter la dissémination, sinon l'arrachage accentue le problème au lieu de contribuer à le résoudre. »*



Les habitants sont quant à eux sensibilisés lors de chantiers participatifs. Ils sont conviés à des ateliers d'arrachage pendant lesquels ils découvrent les espèces sur le terrain et comment limiter leur propagation. En parallèle de ce dispositif pédagogique, une plaquette est en train d'être réalisée à leur attention. Elle explique le contexte, détaille les plantes exotiques envahissantes et les moyens de lutte à leur disposition. Prochainement diffusée dans les mairies, les offices de tourisme ou encore les associations sportives, elle incitera les habitants à signaler la présence d'espèces invasives via le formulaire existant sur le site internet du [SAGE de la Sambre](#).

La lutte contre les espèces invasives s'avère être un défi de taille, tant par la surface du territoire en question, que par l'aptitude des colonies à se propager et la difficulté à les éliminer. Le Parc naturel régional de l'Avesnois mise sur l'implication conjointe de tous les acteurs concernés et la diversification des méthodes utilisées pour favoriser la réussite de son plan d'actions.